

**CONSULTATION PUBLIQUE DU 24 JANVIER 2018 N°2018-002
RELATIVE A L'EVOLUTION DU MODE DE COMMERCIALISATION
DE LA CAPACITE AU PIR DUNKERQUE**

Réponse d'ENGIE

Date : 22/02/2018

Question : Etes-vous favorable à l'introduction de produits trimestriels au PIR Dunkerque et à la suppression des bandeaux annuels glissants, selon les modalités proposées par GRTgaz ?

ENGIE est favorable à la proposition de GRTgaz, qui permet d'harmoniser les règles de commercialisation au PIR Dunkerque avec celles en vigueur sur les autres points d'entrée et de sortie du réseau français.